

ANNEXE 1

Détail de chaque étape	Date
Constituer et réunir le comité électoral consultatif	Annonce au CA du 17/10/2025
Réunion du CEC Décision d'organisation des élections et fixation : - de la date du scrutin - de la date limite de dépôt des listes de candidats - du délai pour réunir le CEC appelé à rendre un avis en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat - de la période pendant laquelle la propagande est autorisée dans l'établissement, - des modalités de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels et usagers concernés	06/10/2025
Information au président de la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) - Tribunal administratif	14/10/2025
Diffusion de toutes les informations nécessaires aux électeurs (par voie d'affichage, de mise en ligne sur le site intranet de l'établissement...).	15/10/2025
Affichage des listes électorales au siège de l'établissement, dans les UMR (et sur son intranet)	Au plus tard le 04/11/2025
Date limite de la demande d'inscription sur les listes électorales	19/11/2025
Date limite de dépôt des candidatures Inviter les porteurs de listes à les déposer avant la date limite pour faciliter leur vérification.	13 et 14/11/2025
En cas d'inéligibilité constatée, réunion CEC Contrôle de l'éligibilité des candidats (cf. article D. 719-24) – tirage au sort de l'ordre d'affichage des listes	18/11/2025
Affichage des listes de candidats (art. D. 719-24)	19/11/2025
Jour(s) du scrutin : Désignation des scrutateurs et Dépouillement	25/11/2025
Proclamation, affichage des résultats (art. D. 719-37)	28/11/2025
Délai de recours devant le CEC	02/12/2025
Délai de recours contentieux devant le tribunal administratif (cf. article D. 719-40)	Décision CEC + 6 jours